

Rapport de la Commission technique

Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026

Gland, le 22 avril 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026, composée de :

Braune Victor	PLR ; 1 ^{er} membre et rapporteur
Di Felice Maurizio	UDC
Freuler Anik	GdG
Genoud Jean-Philippe	GdG
Villaine Véronique	PS-Les Verts-POP

s'est réunie le mardi 23 février 2021 à 19h00 ainsi que le lundi 19 avril 2021 à 20h15, en présence de Monsieur le Président du Conseil communal Pierre-Alain Bringolf, délégué du bureau.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient M. Bringolf pour sa disponibilité et ses éclaircissements ainsi que M. Gérald Cretegny, syndic, et Mme Karine Texeira Ferreria, secrétaire du Conseil communal, pour les réponses apportées par écrit à leurs questions.

Préambule

Conformément à l'exigence de l'article 24 du Règlement du Conseil communal, le Bureau doit émettre un préavis concernant les indemnités et les vacations auxquelles ont droit les membres du Conseil communal, du Bureau, le secrétaire et l'huissier ainsi que leurs suppléants.

Le Conseil communal se prononce en principe en fin de législature sur les indemnités et vacations de la législature suivante. Cela a ainsi été fait en mars 2016 pour la présente législature 2016-2021, alors sans modifications par rapport à la législature précédente.

Exposé

La commission, après avoir lu et entendu les arguments du bureau étayant ses propositions, estime qu'une augmentation en revalorisation des indemnités et vacations se justifie dans son ensemble par l'absence d'adaptation depuis plus de deux législatures au moins, mais surtout par une complexification croissante à la fois des tâches du bureau et des préavis étudiés. Cette

complexification, observée dans l'ensemble des communes vaudoises, est sans doute particulièrement marquée dans notre ville en raison de sa croissance et de son développement.

L'idée de sélectionner une rémunération ETP de référence de CHF 63'000.-, correspondant au salaire d'un secrétaire de direction avec une certaine expérience, a le mérite d'éviter l'arbitraire et les inégalités de traitement. Le chiffre se base sur la grille salariale de l'administration et sur le degré d'expérience nécessaire au poste. L'adaptation pour le président, le secrétaire et l'huissier se fait ainsi au prorata du taux d'occupation estimé par le bureau.

Concernant le président du Conseil communal, l'estimation du temps de travail semble correcte et justifie, avec la complexification de la tâche, l'augmentation de CHF 1'300.- proposée.

Concernant le secrétaire du Conseil communal, la suppression des vacances a conduit à une augmentation équivalente du traitement. La commission reconnaît à la fois la qualité de l'actuelle titulaire du poste ainsi que l'investissement conséquent que ce dernier représente. L'augmentation proposée correspond au travail demandé par les tâches déléguées au secrétariat du Conseil et permettra de valoriser le poste. Certaines questions soulevées figurent au point « Informations ».

Concernant l'huissier du Conseil communal, l'estimation du temps de travail semble correcte et justifie, l'augmentation de CHF 150.- proposée. Il est relevé qu'une partie du travail de l'huissier et de son suppléant, en dehors des séances du Conseil, n'est pas visible et comprend de nombreuses tâches d'intendance, d'organisation et de préparation.

Concernant le secrétaire suppléant et l'huissier suppléant, la modification par suppression du jeton de présence remplacé par une vacation horaire semble opportune dès lors qu'il faut s'assurer de la présence et de la motivation de la personne suppléante aux séances.

La commission a longuement débattu de l'opportunité d'augmenter les jetons de présence du Conseil communal et de maintenir les vacances, tel que proposé par le bureau. Elle estime plus judicieux, dans l'esprit d'une complexification des dossier traités et dès lors du temps de préparation, d'augmenter les vacances des séances de commission et du bureau de CHF 35.- / heure à 40.- / heure. Les jetons de présence, eux, seraient maintenus au tarif actuel de CHF 40.-. Une comparaison avec les conseils communaux de taille équivalente montre que la disparité des montants et des systèmes existants est conséquente.

Comparatif - Indemnités et vacations 2016-2021

Commune	Nombre de séances	Montant du jeton de présence (en CHF)	Indemnité dépouillement (en CHF)	Séances Commissions (en CHF)	Présidence des Commissions (en CHF)	Rédaction rapport (en CHF)	Rapport spécial (en CHF)	Séances diverses (en CHF)
Aigle	5 à 8	40.00	40.00	40.00	40.00	80.00	450.00	40.00
Ecublens	7 à 10	75.00	30.00/heure	30.00/heure	35.00/heure	75.00	840.00	30.00/heure
Epalinges	7 à 10	50.00	50.00/100.00	50.00	150.00	150.00	600.00	50.00
La Tour-de-Peilz	8	20.00	15.00/heure	20.00/par tranche de 2 heures	20.00/par tranche de 2 heures	100.00	300.00	20.00/par tranche de 2 heures
Le Mont-sur-Lausanne	7 à 10	40.00	200.00	40.00 à 300.00	40.00 à 300.00	50.00	350.00	40.00
Morges	10	30.00	30.00/90 min.	30.00	60.00	30.00	30.00/séance suppl.	30.00
Prilly	8	60.00	200.00/100.00	60.00	60.00	100.00	400.00 à 800.00	60.00
Pully	8	60.00	25.00/heure	60.00	100.00	200.00	200.00	60.00
Rolle	8	15.00	50.00	40.00	80.00	80.00	240.00	30.00
Nyon	9 à 10	20.00	30.00 à 225.00	60.00	60.00	120.00 à 350.00	150.00 à 500.00	
Echallens	6 à 9	25.00	50.00 à 200.00	40.00	75.00	100.00	300.00	25.00 à 40.00
Aubonne	8	20.00	50.00/100.00	20.00	suppl. 50.00	50.00	50.00	20.00
Crissier	6	45.00	45.00/heure	45.00/heure	45.00/heure	45.00/heure	45.00/heure	45.00/heure
Gland	8	40.00	35.00/heure	35.00/heure	suppl. 20.00	35.00/heure + 20.00 rapporteur	35.00/heure	35.00/heure

Les calculs d'une augmentation des jetons ou des vacances montrent qu'en tenant compte du nombre de séances de plénum, du nombre de séances de commissions et du nombre de conseillers respectifs, que l'impact sur le budget global du Conseil est sensiblement le même. Or, la commission estime qu'il est plus opportun de « récompenser » les conseillers s'investissant dans une commission que participant au plénum.

Une séance de commission demande en effet souvent davantage d'implication et de préparation qu'une séance du Conseil, outre le déplacement et sa tenue en soirée. Un conseiller qui arriverait en retard ou viendrait sans grande préparation au conseil obtient dans tous les cas son jeton de présence ; ceci est différent d'une séance de commission. Le résultat au regard de l'objectif est le même, sinon qu'il permettra peut-être de motiver une plus grande quantité de conseillers à participer activement aux séances de commission.

En revanche, la commission n'estime pas nécessaire, comme le bureau, d'augmenter les indemnités de dépouillement des votations et élections car, s'il s'agit d'une tâche noble et démocratiquement nécessaire, elle ne demande ni grande préparation et n'est guère complexe.

Informations

La commission remercie le bureau et en particulière la secrétaire du Conseil pour les graphiques détaillés ayant permis d'avoir un aperçu global de la situation :

Indemnités et vacances - Législature 2016-2021

	01.07.2016-31.12.2016	2017	2018	2019	2020
Jetons de présence					
CHF 40.00 par séance et par Conseiller(ère)s	10 560,00	15 680,00	15 600,00	19 640,00	17 240,00
Vacations séances de Commission					
CHF 35.00 / heure	16 109,00	34 279,00	30 575,65	38 612,70	45 708,25
CHF 20.00 rapporteur et premier membre (non cumulable si le premier membre est également le rapporteur)	400,00	1 180,00	1 380,00	1 940,00	2 000,00
CHF 35.00 / heure rédaction des rapports	693,00	3 666,25	3 850,00	5 880,00	8 137,50
Vacations séances de Bureau					
CHF 35.00 / heure	2 240,00	2 870,00	2 887,50	3 587,50	5 005,00
Indemnités dépouillement votations/élections					
CHF 35.00 / heure	4 200,00	21 370,50	8 415,00	24 387,50	8 732,50
Rémunérations fixes					
Président	2 500,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Secrétaire	9 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
Indemnité matériel informatique secrétaire	500,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Secrétaire suppléante	300,00	600,00	600,00	600,00	600,00
Huissier	1 500,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Huissier suppléant	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00

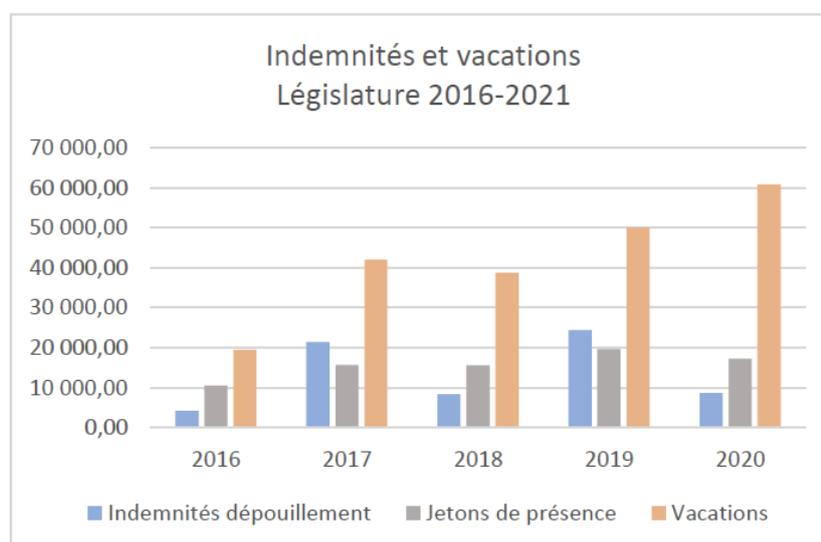
Heures de commissions totales pour la législature 2016-2021 (1 juillet 2016 au 31 décembre 2020)

	2 ^{ème} semestre 2016	2017	2018	2019	2020
Commission des finances	223.60	483.4	469.04	659.72	891.45
Commission de gestion	40	228.25	256.00	320.75	245.25
Commission du Plan de zones	94	0	0	0	4
Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales	24	20	41	39	31
Commission des pétitions	0	0	0	6	0
Commissions techniques	86	292	181.75	246.75	378.75

Indemnités et vacations du Conseil communal pour la législature 2016-2021 (1 juillet 2016 au 31 décembre 2020)

	2016	2017	2018	2019	2020
Rétribution des autorités	20'578.00	24'437.50	24'490.00	25'195.00	25'439.25
Jetons de présence et commissions	75'130.75	67'082.25	64'090.35	72'700.20	81'585.75
Cotisations AVS-AI	1'055.49	3'070.86	2'756.74	5'402.25	6'111.50
Assurances de personnes	890.00	890.00	0.00	48.80	49.70
Remboursement de frais	3'714.95	3'345.40	3'450.00	6'449.09	1'434.70
Indemnités dépouillements	29'705.00	21'370.50	8'415.00	24'387.50	8'732.50
Imprimés et fournitures de bureau	32'891.70	688.15	636.40	1'024.20	610.15
Livres, journaux, annonces	1'569.50	1'426.25	1'552.75	749.10	693.80
Produits de nettoyage, fournitures	0.00	0.00	0.00	0.00	1'103.71
Honoraires communications	0.00	0.00	0.00	0.00	2'154.00
Total	165'535.39	122'310.91	105'391.24	135'956.14	127'915.06

Indemnités et vacations du Conseil communal pour la législature 2016-2021, par année (1 juillet 2016 au 31 décembre 2020)



Concernant le statut de secrétaire du Conseil, il apparaît que sa place dans l'administration communale et de sa qualité d'employé ne sont pas si claires pour aucune des parties prenantes à la relation de travail. Le modèle glandois est proche de celui de nombreuses autres villes vaudoises, peu ayant opté pour d'autres solutions (employé à part entière de l'administration communale ou contrat de droit privé directement lié au Conseil communal).

La Commune de Gland étant une seule entité juridique, il ressort que le secrétaire est de facto considéré comme un employé régulier du point de vue des charges sociales, l'administration le déclarant à la CCAVS et établissant un certificat de salaire. Interrogée par la commune, l'Union des Communes vaudoises (UCV) et notamment son service juridique estiment qu'il « serait donc plus judicieux d'adapter le contrat de la/du secrétaire en se référant partiellement au règlement du personnel, pour les articles qui sont compatibles avec la loi sur les communes ». Se pose ainsi la question de savoir si, et dans quelle mesure, le secrétaire est soumis au règlement du personnel.

L'UCV estime en effet que « concrètement, en cas de litige, un tribunal pourrait déjà arriver à constater que le lien qui unit la Commune à sa/son secrétaire du Conseil est un contrat administratif de travail ». Elle conclut notamment que « les avantages liés à un éclaircissement de leur statut permettraient donc de prévenir les divergences d'interprétation entre la Commune et la/le secrétaire qui peuvent faire naître des attentes contradictoires (notamment par rapport à la rémunération, aux vacances, aux congés, à la fin des rapports, à l'accès aux prestations des assurances sociales,...) et de potentiels conflits ».

En l'état, la Municipalité comme le bureau et la secrétaire actuelle estiment la situation satisfaisante. Si la commission rejoint cet avis, elle estime néanmoins que certaines clarifications sont nécessaires et formulées dans les vœux ci-après.

La commission a également souhaité, suite à la demande notamment de M. le conseiller communal Jérôme Frachebourg, une clarification sur la fiscalité des jetons de présence et vacation des conseillers. Malheureusement, la demande de la commission n'a obtenu comme seule réponse à cette demande qu'un copier-coller des éléments figurant dans le rapport de proposition du bureau.

Vœux

La commission émet les vœux suivants :

- Que le statut du secrétaire, vis-à-vis de l'administration communale et au regard de son statut d'employé, dans ses aspects administratifs comme hiérarchiques, soit clarifié y compris dans les futurs contrats de travail qui seront signés. La clarification doit notamment porter sur l'indépendance vis-à-vis des cadres de l'administration, sur la couverture pour les accidents, la maladie et l'accès aux indemnités chômage, les voies en cas de litige et l'accès à une médiation ;
- Que le contenu du contrat de travail, vierge de toute information personnelle du secrétaire signataire, puisse être obtenu par le bureau et le cas échéant par les conseillers le demandant.
- Que les conseillers communaux et autres personnes obtenant une rémunération puissent savoir comment les traiter sur le plan fiscal, notamment sur les subtilités de déclaration. Une éventuelle note explicative pourrait être jointe au certificat de salaire des conseillers remplissant les conditions pour la déclaration d'impôts, à savoir ayant touché un montant suffisamment élevé.

Amendements

Fondé sur les éléments présentés précédemment, la commission propose les amendements suivants à la proposition du bureau :

- Les jetons de présence du Conseil communal sont fixés à CHF 40.- ~~CHF 50.-~~ / séance.
- Les vacations pour les séances de Commission et de Bureau sont fixées à CHF 40.- ~~CHF 35.-~~ / heure.
- Le secrétaire suppléant reçoit une rémunération fixe (...) Il est rémunéré CHF 40.- ~~CHF 35.-~~ / heure pour tout travail de remplacement du secrétaire.
- L'huissier suppléant reçoit une rémunération fixe (...) Il est rémunéré CHF 40.- ~~CHF 35.-~~ / heure pour tout travail de remplacement de l'huissier

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026 avec les amendements proposés et de prendre les décisions suivantes :

- d'accepter la proposition amendée d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026

Signatures des membres de la Commission

Victor BRAUNE, 1 ^{er} membre et rapporteur
MAURIZIO DI FELICE
Anik FREULER
Jean-Philippe GENOUD
Véronique VILLAINÉ